Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212202394-20260320-2026_03_02_002-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLUMAUDAN

Arrondissement de Dinan

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Votants : 15
- Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le Vingt Mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GALLEE Laurence

ETAIENT PRESENTS : Mme GALLEE, Mr BRIAND, Mme DELAROCHE, Mr HENOCH, Mme BRIAND, Mr CLAIR, Mme GILBERT, Mr POULARD, Mme DIVARD, Mr ARROT, Mme TRANCHEVENT, Mr DELAROCHE, Mme TIMSILINE, Mr TURMEL, Mme LEVACHER

SECRETAIRE : Mme TIMSILINE
Délib N°2026-03-02-002

Objet : Détermination fixant le nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant sur le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Pour copie conforme,
Mme le Maire,
L. GALLEE

